

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

N° 07/23 - APPROBATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE VILLE DE L'AVENUE DE LA DURANCE- AVENANT N°2 LOT 1 « TERRASSEMENT - VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS -ESPACES VERTS » MARCHÉ N°20-007 »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22.
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés
- Vu le Code de la Commande Publique.
- Vu la nécessité de corriger le nombre de point applicable au taux de la Banque Centrale Européenne,

APPROUVE l'avenant n°2 en faveur de la société EUROVIA représentée par Monsieur BAILLET, Chef d'agence, dont le siège est situé 640 rue Georges Claude - CS10564-13594 AIX EN PROVENCE.

DIT que le montant de l'avenant reste inchangé.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 janvier 2023

e Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le .

Département des Bouches du Rhône Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE

2 04 42 95 7 7 RECUEN PREFECTURE

le 07/02/2023

application agréée E-legalite.co